

Louise H. Forsyth, PhD
Université de la Saskatchewan

**Mémoire envoyé au Comité de la Condition féminine au sujet de
L'Étude sur la Sécurité économique des Femmes au Canada
Sujet : Programme des Chaires de Recherches du Canada**

Ce mémoire porte sur le Programme de Chaires de Recherches du Canada, auquel presque toutes les universités canadiennes participent et duquel elles en tirent énormément d'avantages. Créé en l'an 2000 par le gouvernement fédéral, et administré par le Secrétariat des Programmes interorganismes sous la responsabilité du ministère d'Innovations, Sciences et Développement économique Canada, le Programme reçoit par année 265,000,000\$ à l'appui de l'excellence des programmes de recherches sous l'égide du CRSH, CRSNG, IRSC. C'est donc un programme majeur qui couvre tout le terrain du domaine universitaire du Canada et qui joue en principe un rôle capital dans la formation éducative de toutes et de tous les citoyen.ne.s du pays.

Malheureusement, il n'en est rien. Le Programme continue depuis 17 années à fonctionner de façon tout à fait inéquitable, de favoriser sérieusement la participation de chercheurs mâles de race blanche sans handicap. Le site web du Programme est un leurre – je dirais même un mensonge. Car les photos affichées (5 femmes sur 4 hommes dont 1 de couleur) donnent l'impression d'une participation à un Programme équitable. Mais une telle participation n'est pas du tout indiquée par les statistiques. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que les statistiques n'indiquent aucune progression depuis le départ vers plus d'équité. C'est au niveau des structures et des règlements du Programme que se trouve l'origine des injustices produites.

En 2003 j'étais membre d'un groupe de 7 professeures titulaires d'à travers le Canada qui a déposé chez la Commission des Droits de la Personne une plainte formelle contre Industrie Canada (IC) à cause de la discrimination inhérente à la conception et la mise en œuvre du Programme des Chaires de Recherches du Canada. Nous avons déposé cette plainte au nom des

femmes, des minorités visibles, des personnes handicapées et de personnes indigènes du Canada. Un accord, négocié et accepté des deux côtés en 2006, soulignait la responsabilité d'Industrie Canada de résoudre des problèmes dans de nombreux aspects du Programme. Puisqu'IC n'a pas du tout respecté l'accord, que les universités du pays ne subissent aucune pénalité si elles ne poursuivent pas l'objectif de l'équité pour toutes et tous, que les objectifs eux-mêmes sont loin d'être clairs et équitables, et, par conséquent, que les membres des quatre groupes nommés restent aussi désavantagés que dans le passé, nous sommes en train en ce moment ou de déposer une nouvelle plainte ou de participer à une médiation.

En gros, le Secrétariat des Programmes interorganismes a manqué à sa tâche, indiquée par l'accord, d'assurer qu'on se conforme aux termes de l'accord dans un « speedy and forward-looking manner ». Puisque la responsabilité du Programme est entièrement entre les mains du gouvernement fédéral, il lui incombe d'assurer immédiatement qu'il fonctionne de façon entièrement équitable à tous les égards et pour toutes et tous les citoyen.ne.s du Canada en suivant, parmi d'autres, les conditions du *Human Rights Settlement 2006*. Pour que les résultats soient justes et raisonnables, il sera nécessaire de revoir les objectifs globaux et spécifiques du Programme et les méthodes/ les critères utilisés pour mettre ces objectifs en place ; il sera également nécessaire d'insister que les universités aient leur propre politique pour l'équité et qu'il y ait des pénalités dans les cas où les universités ne respectent pas leurs politiques et ceux du Programme. Il sera également nécessaire de mesurer l'impact des termes du Programme sur les conditions particulières des membres de chacune des catégories. Je remarque aussi que le sous-financement du CRSH contribue hors de toute proportion aux désavantages des membres des groupes au nom desquels nous parlons, puisque c'est dans ses disciplines que se trouve la majorité de ces personnes (responsables de la plus grande partie de l'enseignement universitaire).

Le rôle joué quotidiennement par le Programme de Chaires de Recherches au sein de la société canadienne est très large, non seulement en ce qui concerne les systèmes d'éducation à tous les niveaux et l'investissement annuel de millions de dollars, mais aussi dans la culture du pays en entier. On n'a qu'à écouter les médias pour se rendre compte du nombre d'« experts » consultés régulièrement sur toutes sortes d'événements qui forment l'actualité du pays. Il arrive très souvent que ces experts détiennent une des Chaires de Recherches. L'absence d'équité au cœur du Programme assure que l'avis de ces experts risque d'être partial et partiel.